

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



PLAN D'ACTION 2020-2022 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

Janvier 2021

communauté

hommes

femmes

côte-nord

santé

gens

enfants

famille

sociaux

milieu

réseau

services

société

humain

région

vie

Mise en contexte :

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Aussi le 4 juin 2009, le Gouvernement du Québec se dotait d'une politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (Québec, 2009). Cette politique est considérée comme une première au Québec. De portée intersectorielle, elle a pour but d'accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale de l'ensemble des personnes handicapées.

Avec cette politique, les ministères et leurs réseaux, les organismes publics, les municipalités et les organismes privés ont dorénavant à leur disposition un important cadre de référence pour orienter leurs efforts à l'égard des personnes handicapées. *À part entière* leur indique les priorités qui guideront leurs actions dans l'avenir, au regard des responsabilités qui leur sont dévolues par la Loi.

Au cours de l'année 2017-2018, le Centre intégré de santé et de services sociaux a mis en œuvre son premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Pour se faire, un comité de suivi du plan d'action a été mis en place. Un bilan annuel a été déposé au Conseil d'administration de novembre 2019. Ce bilan a mené à la proposition du plan d'action révisé qui suit, avec un an de délai vu la situation pandémique qui prévaut au Québec depuis mars 2020.

Portrait de l'établissement :

Le CISSS de la Côte-Nord dessert une population d'environ 95 000 personnes sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral) en passant par l'Île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville. L'établissement compte une cinquantaine d'installations et regroupe près de 3 500 employés. À elles seules, les villes de Baie-Comeau et de Sept-Îles regroupent la moitié de la population. L'autre moitié est répartie dans une trentaine de municipalités dont certaines ne sont pas reliées par la route. La population est majoritairement francophone, sauf en Basse-Côte-Nord où plus de 60 % des résidents déclarent l'anglais comme langue maternelle. Les autochtones constituent environ 15 % de la population régionale. La Côte-Nord compte huit communautés innues et une communauté naskapie à Kawawachikamach. Cette dernière communauté est desservie par le CLSC Naskapi, un établissement autonome ne faisant pas partie du CISSS de la Côte-Nord.

La mission :

Voici la mission du CISSS de la Côte-Nord selon la loi :

- Planifier, coordonner, organiser et offrir à la population de son territoire l'ensemble des services sociaux et de santé, selon les orientations et les directives ministérielles;
- Déterminer les mécanismes de coordination des services à la population;
- Garantir une planification régionale des ressources humaines;
- Réaliser le suivi et la reddition de comptes auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en fonction de ses attentes;
- Assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;
- Assurer une gestion simplifiée de l'accès aux services;
- Établir les ententes, modalités et responsabilités avec les partenaires de son réseau territorial de services comme les médecins, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les pharmacies et les autres ressources privées.

Engagement et bilan

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord reconnaît l'importance de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour bâtir une société plus inclusive. Ainsi, il s'engage à diminuer les obstacles afin de contrer l'ensemble des situations de handicap. L'établissement poursuit ses actions de mise en place de mesure d'accommodements afin que les personnes handicapées aient accès aux informations et aux documents sur son site Web.

Dans son plan d'action 2020-2022, l'établissement poursuit ses actions à l'intérieur des quatre axes d'intervention qui sont :

- Employabilité des personnes handicapées;
- Information, sensibilisation, accès web et aux documents;
- Approvisionnement accessible;
- Accès aux installations de l'établissement.

Chaque année, l'établissement déposera un bilan qu'il rendra public. Il réalisera aussi une révision des mesures incluses dans son plan d'action.

Groupe de travail

Les personnes suivantes font partie du comité de suivi du plan d'action :

- Geneviève Deschênes
- Annick Marin/Olivier Sénécal
- Myriam Gagné
- Denis Tremblay
- Isabelle Rioux
- Catherine Guay/Nathalie Bourassa
- Kathleen Lauzon
- Christian Ratté

Coordonnatrice du plan :

Karine Landry

Directrice des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.

Plan d'action 2020-2022

Orientation 1 : Employabilité des personnes handicapées

Obstacle : Très faible représentation des personnes handicapées au sein des effectifs du CISSS de la Côte-Nord.

Objectif 1	Disposer d'un portrait fiable du nombre d'employés au CISSS de la Côte-Nord qui présente un handicap
Action	Mettre en place un système qui permet à l'établissement de comptabiliser le nombre total d'employés ayant un handicap à l'embauche et en court d'emploi.
Résultat attendu	Avoir un seul outil de mesure; Développer un langage commun et une façon uniforme de recenser les employés ayant un handicap.
Indicateur de résultat	Déposer un portrait du nombre d'employés à fréquence fixe au comité de direction. Le portrait doit être mis à jour annuellement.
Direction responsable	Direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques
Directions partenaires	Direction des ressources informationnelles Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
Échéancier	En continu
Objectif 2	Augmenter la représentativité des personnes handicapées au sein du personnel du CISSS de la Côte-Nord et faciliter leur intégration
Action 1	Diffuser la politique d'intégration en emploi des personnes handicapées.
Résultat attendu	Que les employés du CISSS de la Côte-Nord concernés par la politique s'approprient la politique.
Indicateur de résultat	Nombre de rencontres d'appropriation tenu avec les équipes concernées.
Direction responsable	Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Directions partenaires	Les directions ayant un rôle dans la politique
Échéancier	Septembre 2021
Action 2	Élaborer une procédure portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.
Résultat attendu	Que l'établissement se dote d'une procédure découlant de la politique en matière d'intégration en emploi des personnes handicapées.
Indicateur de résultat	Adoption de la procédure par le Comité de direction du CISSS de la Côte-Nord.
Direction responsable	Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Directions partenaires	Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique
Échéancier	Septembre 2021

Action 3	Réviser le processus de dotation afin d'identifier les facteurs qui pourraient faciliter l'intégration à l'emploi des personnes handicapées.
Résultats attendus	Processus de dotation révisé dans lequel on a inclus des mesures facilitant l'intégration à l'emploi des personnes ayant un handicap; Développer une approche personnalisée à chaque réalité afin d'offrir une réponse adaptée aux personnes.
Indicateur de résultat	Document portant sur notre processus de dotation révisé et adapté.
Direction responsable	Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Directions partenaires	Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique
Échéancier	Décembre 2021

Orientation 2 : Information, sensibilisation, accès web et aux documents

Obstacle : Le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées et le plan d'action sont méconnus des employés, des gestionnaires et des médecins du CISSS de la Côte-Nord.

Objectif 1	Sensibiliser le personnel à l'égard du rôle du CISSS de la Côte-Nord dans l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées
Action	Faire connaître le comité et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel et aux partenaires concernés afin de susciter leur collaboration.
Résultat attendu	Que les employés du CISSS de la Côte-Nord connaissent le comité et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
Indicateur de résultat	Le nombre de rencontres et d'activités réalisées par le comité pour se faire connaître; Le nombre de capsules publiées dans l'info-CISSS et dans l'intranet.
Direction responsable	Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (à titre de coordonnateur du plan)
Directions partenaires	Toutes les directions
Échéancier	En continu
Objectif 2	Sensibiliser la population, le personnel et les partenaires du CISSS de la Côte-Nord aux enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir un impact sur leur participation sociale
Action	Poursuivre les activités de sensibilisation de population lors de la semaine québécoise des personnes handicapées et la journée internationale des personnes handicapées.
Résultat attendu	En collaboration avec les partenaires, réaliser des activités de sensibilisation lors de la semaine québécoise des personnes handicapées au début du mois de juin. En collaboration avec les partenaires, réaliser des activités de sensibilisation lors de la journée internationale des personnes handicapées tenue le 3 décembre de chaque année.

Indicateur de résultat	Le nombre de reportages diffusés dans les différents médias. Le nombre d'activités réalisées.
Direction responsable	Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Direction partenaire	Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique
Échéancier	En continu

Obstacle : Méconnaissance de la part de la population, du personnel et des partenaires du CISSS de la Côte-Nord des enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir un impact sur leur participation sociale

Objectif 3	Sensibiliser et faire alliance avec les comités des usagers du CISSS de la Côte-Nord au sujet des enjeux et défis des personnes handicapées qui peuvent avoir un impact sur leur participation sociale
Action	Développer des liens de collaboration avec les comités des usagers.
Résultat attendu	Que les représentants des comités des usagers connaissent le plan d'action, le comité de suivi du plan d'action, les actions qui sont en cours; Que les représentants des comités des usagers puissent influencer le contenu du plan d'action lors de la révision de celui-ci.
Indicateur de résultat	Le nombre de rencontres tenues avec les comités des usagers; Les propositions apportées par les comités des usagers.
Direction responsable	Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique
Échéancier	En continu.

Obstacle : Méconnaissance de la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services

Objectif 4	Améliorer l'accès et l'adaptation des documents publiés par notre établissement en conformité avec la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées »
Action	Faire connaître la politique « <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> ».
Résultat attendu	Que les employés concernés s'approprient la politique et qu'ils puissent ainsi cibler des actions à mettre en place pour améliorer la conformité de nos publications.
Indicateur de résultat	Le nombre de présentations de la politique par divers moyens (publication écrite, vidéo, présentation en personne, etc.).
Direction responsable	Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Échéancier	En continu.

Obstacle : Méconnaissance par la clientèle, les employés du CISSS de la Côte-Nord et les partenaires des services d'assistance disponible au CISSS de la Côte-Nord

Orientation 3 : Approvisionnement accessible

Obstacle : Méconnaissance par le personnel du CISSS de la Côte-Nord des obligations en matière de biens et services accessibles aux personnes handicapées

Objectif 1	Se doter de balises claires en matière d'approvisionnement des biens et services pour les personnes handicapées
Actions	Faire approuver au Codir la directive interne en matière d'approvisionnement accessible; Faire connaître la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées aux équipes concernées;
Résultat attendu	Le personnel connaît la loi, la directive et applique les balises prévues dans ces documents de référence.
Indicateurs de résultats	Dépôt de la directive au comité de direction; Répertorier le nombre de personnes à qui la directive et la loi ont été présentées.
Direction responsable	Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique
Échéancier	Juin 2021 pour l'approbation au Codir et dépôt dans l'intranet.

Obstacle : Difficulté d'avoir le portrait juste des actions posées par l'établissement en matière d'approvisionnement accessible

Orientation 4 : Accessibilité des installations de l'Établissement

Obstacle : Difficulté de faire le suivi des aménagements réalisés afin de rendre nos installations complètement accessibles aux personnes handicapées

Objectif 1	S'assurer que l'établissement a un portrait à jour sur l'accessibilité de l'ensemble de ses installations
Action	Présenter au CoDir la cueillette des informations permettant de faire le portrait sur l'accessibilité de toutes les installations.
Résultat attendu	L'établissement dispose d'un portrait de l'ensemble des installations.
Indicateur de résultat	Le portrait réalisé est déposé au CODIR.
Direction responsable	Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique
Échéancier	Juin 2021
Objectif 2	Rendre accessible l'ensemble des installations de l'établissement
Action	Faire une liste des installations où des obstacles à l'accessibilité sont identifiés et déterminer les priorités.
Résultat attendu	Liste des installations réalisées.
Indicateur de résultat	Dépôt de la liste des installations prioritaires au CODIR.
Direction responsable	Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique
Échéancier	Juin 2021

Autre :

Obstacle : Difficulté pour le comité de suivi sur le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de bien cerner l'ensemble des obstacles à aplanir afin de faire du CISSS de la Côte-Nord un milieu plus inclusif

Objectif 1	Enrichir l'expertise du comité de suivi du plan d'action par du vécu expérientiel au sujet de l'accessibilité des personnes handicapées à notre établissement
Action	Favoriser la participation des personnes handicapées dans la mise en place du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
Résultat attendu	Que le comité dispose de deux sièges réservés pour des personnes handicapées.
Indicateur de résultat	Deux membres présentant un handicap siègent au comité.
Direction responsable	Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique
Échéancier	En continu

Adoption et diffusion du plan d'action :

Le plan d'action a été adopté par le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord en date du 27 janvier 2021. La version électronique est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : http://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/documentation/autres_publications/plans_daction.html.

Mise en œuvre et suivi :

Un groupe de travail composé des directions concernées par le plan s'assurera de sa mise en œuvre et de son suivi. Chaque direction est responsable de l'actualisation des objectifs sous sa gouverne. Le coordonnateur s'assure que les objectifs sont atteints. Il révisé le plan d'action au besoin et s'assure de la publication d'un bilan annuel.